

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quatre avril, à 18 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LE MAZEAU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BORDET Bernard, Maire.

Convocation : 28 mars 2019

ÉTAIENT PRÉSENTS : MMES BOUHIER-BONNEAU BRIGITTE, GROUSSET SYLVIE, HERHARD ANNE-MARIE, VEILLAT FABIEN FLORENCE, MM BORDET BERNARD, BRISSON NOËL, GUITON PIERRE

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM GIRAUD PIERRE, LUCAS MATHIEU

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: Mme HERHARD Anne-Marie

ORDRE DU JOUR

- Vote du compte administratif
- Vote du Budget
- Point sur les travaux de l'école
- Police intercommunale
- Vote sur le devenir du Bar Tabac ainsi que le prix de vente
- Stratégie de communication du lotissement DEZAIS
- Bilan travaux des berges
- Convention relative à la mise à disposition par le centre de gestion d'un chargé d'inspection en santé et sécurité au travail
- Point poste
- Signalisation d'information locale
- Questions diverses

Monsieur le Maire rajoute deux points imprévus à l'ordre du jour

- Abandon dissolution budget tourisme et loisirs
- Lotissement le Dezais – prix de vente

1) **Vote du compte de gestion et du compte administratif et de l'affectation de résultat**

a) Après s'être fait présenter les différents comptes administratifs de l'exercice 2018, et les décisions modificatives s'y rattachant, le Conseil Municipal approuve les **comptes de gestion** du budget principal de la commune et des budgets annexes dressés par Monsieur Éric Viguier, comptable des finances publiques de la trésorerie de Fontenay-Le-Comte

b) *Monsieur le Maire quitte la salle*

Le Conseil Municipal procède au vote des comptes administratifs (**Commune, Assainissement, Tourisme et Loisirs, Transport Scolaire, Lotissement « le Dezais »**) dressés par le Maire.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre GUTTON, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal adopte les comptes administratifs 2018 comme suit :

COMMUNE LE MAZEAU

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		265 426,20		6 392,47	-	271 818,67
EXERCICE N	312 249,62	387 337,20	224 582,49	260 687,96	536 832,11	648 025,16
résultat exercice N		75 087,58		36 105,47		111 193,05
TOTAUX	312 249,62	652 763,40	224 582,49	267 080,43	536 832,11	919 843,83
résultat clôture exercice		340 513,78		42 497,94		383 011,72
Restes à Réaliser			585 252,00	242 539,64	585 252,00	242 539,64
Totaux cumulés	-	340 513,78	585 252,00	285 037,58	585 252,00	625 551,36
RESULTATS DEFINITIFS		340 513,78	300 214,42			40 299,36

ASSAINISSEMENT :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
REPORT EXERCICE N-1		23 335,27		31 666,51	-	55 001,78
EXERCICE N	19 618,60	23 036,89	59 996,34	20 516,90	79 614,94	43 553,79
résultat exercice N		3 418,29	39 479,44		36 061,15	
TOTAUX EXERCICE N + REPORTS	19 618,60	46 372,16	59 996,34	52 183,41	79 614,94	98 555,57
résultat clôture exercice N		26 753,56	7 812,93			18 940,63
Restes à Réaliser						-
Totaux cumulés	-	26 753,56	39 479,44	31 666,51	39 479,44	58 420,07
RESULTATS DEFINITIFS		26 753,56	7 812,93			18 940,63

TOURISME ET LOISIRS :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
REPORT EXERCICE N-1		4 233,88		67 094,59	-	71 328,47
EXERCICE N	8 999,50	5 336,85	3 371,89	7 617,07	12 371,39	12 953,92
résultat exercice N	3 662,65			4 245,18		582,53
TOTAUX EXERCICE N + REPORTS	8 999,50	9 570,73	3 371,89	74 711,66	12 371,39	84 282,39
résultat clôture exercice N		571,23		71 339,77		71 911,00
Restes à Réaliser					-	-
Totaux cumulés	3 662,65	4 233,88	-	71 339,77	3 662,65	75 573,65
RESULTATS DEFINITIFS		571,23		71 339,77		71 911,00

COMPTE ADMINISTRATIF TRANSPORT SCOLAIRE :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
REPORT EXERCICE N-1		9 246,18		7 876,00	-	17 122,18
EXERCICE N	9 261,70	9 150,25			9 261,70	9 150,25
résultat exercice N	111,45			-	111,45	
TOTAUX EXERCICE N + REPORTS	9 261,70	18 396,43	-	7 876,00	9 261,70	26 272,43
résultat clôture exercice N		9 134,73		7 876,00		17 010,73
Restes à Réaliser					-	-
Totaux cumulés	111,45	9 246,18	-	7 876,00	111,45	17 122,18
RESULTATS DEFINITIFS		9 134,73		7 876,00		17 010,73

LOTISSEMENT LE DEZAIS :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
REPORT EXERCICE N-1	70 958,96			103 393,06	70 958,96	103 393,06
EXERCICE N	180 487,94	180 487,94	217 787,38	166 854,46	398 275,32	347 342,40
résultat exercice N		-	50 932,92		50 932,92	
TOTAUX EXERCICE N + REPORTS	251 446,90	180 487,94	217 787,38	270 247,52	469 234,28	450 735,46
résultat clôture exercice N	70 958,96			52 460,14	18 498,82	
Restes à Réaliser					-	-
Totaux cumulés	70 958,96	-	50 932,92	103 393,06	121 891,88	103 393,06
RESULTATS DEFINITIFS	70 958,96			52 460,14	18 498,82	

c) Après avoir entendu, les résultats du compte administratif de l'exercice 2018, le Conseil Municipal statue sur **l'affectation du résultat** d'exploitation de l'exercice 2018 du **budget Assainissement**, et constate que le compte administratif présente :

- * Un excédent d'exploitation (fonctionnement) de 26 753.56 euros (23 335.27 + 3418.29).
- * Un déficit d'investissement de 7 812.93 euros.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité **d'affecter le résultat de fonctionnement** comme suit :

Résultat de l'exercice :	
Excédent :	26753.56
Déficit :	
Excédent au 31/12/2018	
Exécution du virement à la section d'investissement (R1068)	7 812.93 (39 479,44-31 666,51)
• Affectation à l'excédent reporté (002)	18 940.63 (58 420,07-39 479,44)

d) Après avoir entendu, les résultats du compte administratif du **budget principal Commune** de l'exercice 2018,

Le Conseil Municipal statue sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 et constate que le compte administratif présente:

- Un excédent d'exploitation de 340 513.78 euros.
- Un excédent d'investissement de 42 497.94 euros.
- Un besoin en investissement de 300 214.42 euros.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation de l'excédent reporté (ligne 002) : 40 299.36
- Affectation au compte 1068 : 257 716.48

2) Vote du budget et taux d'imposition

a) Le projet du **BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES** (assainissement, lotissement communal « le Dezais », tourisme et loisirs, transport scolaire) pour l'exercice 2019 ont été présentés en Commission des Finances réunie le mardi 2 avril 2019.

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide d'adopter le budget primitif 2019 de la Commune du MAZEAU et les budgets annexes (assainissement, lotissement communal « le Dezais », tourisme et loisirs, transport scolaire) arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessous, présentant le budget principal et les budgets annexes précités.

Budgets	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Communal	443 766.65	760 258.16
Assainissement	28 940.63	22 831.72
Tourisme	584.96	71 339.67
Transport scolaire	18 134.73	7 876.00
Lotissement	220 456.70	219 314.60
CCAS	7 493.37	0.00

b) Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux votés en 2018 :

	Taxe d'habitation	Taxe foncière(non bâti)	Taxe foncière(bâti)
Taux 2018	17.48	63.00	21.42

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'appliquer les mêmes taux pour 2019 définis comme suit :

	Taxe d'habitation	Taxe foncière (non bâti)	Taxe foncière (bâti)
Taux 2019	17.48	63.00	21.42

3) Point sur travaux de l'école

Un premier déménagement des locaux de l'école peut être prévu les 18 et 19 mai.

L'élue en charge des affaires scolaires souhaite faire appel aux associations et bénévoles pour aider au déménagement (association des parents d'élèves, la pêcheurie, etc.).

Il est constaté un retard dans l'exécution des travaux, en raison principalement de premiers retards d'entreprises, et le chevauchement de certaines d'entre elles sur certains créneaux.

Les instituteurs ont commencé à mettre en cartons de stockage, et il est nécessaire de faire un inventaire de locaux adaptés pour entreposer du matériel (locaux communaux, ancienne mairie...)

4) POLICE INTERCOMMUNALE

La commune de Benet dispose d'un policier municipal mis à la disposition de quelques communes du territoire dont Le Mazeau ainsi que de la Communauté de Communes dans le cadre de l'organisation de manifestations.

Cette organisation rencontre certaines limites organisationnelles (distances trop importantes, difficultés à répondre à toutes les attentes, impossibilité d'agir en urgence) mais aussi des limites dans la performance et la dépense publique.

La communauté de communes Vendée Sèvre Autise propose la création d'une police intercommunale et demande aux Maires d'en approuver sa création par délibération et en lui permettant de procéder au recrutement des agents de police intercommunale.

Le Conseil Municipal approuve le projet de création d'une police intercommunale et autorise le maire à signer, pour la commune, les documents concernant ce dossier

5) Devenir du bar tabac ainsi que le prix de vente

Monsieur le Maire a été contacté par un particulier intéressé pour l'achat de l'immeuble de l'ancien Bar-Tabac (rue principale), afin d'en faire une maison d'habitation.

Le Conseil Municipal décide à 6 voix pour, 1 voix contre, de demander une estimation de l'immeuble au notaire de Benet, en considérant que la licence de 4^{ème} catégorie peut faire l'objet d'une vente complémentaire à celle de l'immeuble.

6) Stratégie de communication du lotissement le dezais

De premiers projets de vente de terrains dans le lotissement « le Dezais » se profilent, un permis de construire et un projet de logements avec Vendée logement sont en cours.

Le Conseil Municipal considère qu'il est important de maintenir une communication élargie pour une bonne évolution des ventes de terrains. (Site internet de la commune, site d'annonces gratuites, affichage, etc.).

Il est également à noter qu'il en est de même pour un logement communal rénové et proposé à la location. Vendée Habitat chargé de sa gestion, va faire procéder au diagnostic obligatoire.

7) Bilan des travaux des berges

Le reste des travaux concerne le côté gauche à partir du camping et sera réalisé courant novembre 2019.

8) Convention de mise à disposition par le centre de gestion d'un chargé d'inspection en santé et sécurité au travail

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la convention relative à la mise à disposition par le centre de gestion d'un agent chargé d'inspection en santé et sécurité au travail.

le Conseil Municipal doit se prononcer sur cette convention ayant pour but de définir les moyens techniques, les modalités d'organisation et les conditions financières des missions confiées à l'agent chargé d'assurer ces fonctions d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la convention relative à la mise à disposition par le centre de gestion d'un agent chargé d'inspection en santé et sécurité au travail et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention pour le compte de la commune.

9) Point poste

Monsieur Rodolphe Botton, boulanger, propose d'accueillir le « point poste », ce qui lui permettrait d'avoir une activité supplémentaire, et de permettre à la commune de conserver un service public en ruralité.

Le Conseil Municipal approuve cette initiative. Après contact avec La Poste et sur leur demande, un courrier doit être envoyé à La Poste par Monsieur le Maire pour demander que le commerce boulangerie puisse accueillir le point poste qui était auparavant au bar-tabac.

10) Signalétique d'information locale

Des devis ont été demandés auprès d'entreprises spécialisées dans la signalétique (par panneaux).

Des premiers devis ont été reçus :

- Entreprise Signaux Girod : 5974.88€ + 6048.00€ TTC (pose)
- Entreprise Lacroix : 7667.94€ TTC (pose comprise)

Le Conseil Municipal ne prend aucune décision et décide une négociation à la baisse avec l'entreprise Lacroix (La signalétique existante précédemment fournie par l'entreprise Lacroix possède des structures réutilisables).

11) Abandon dissolution budget tourisme et loisirs

Par délibération Del-2019-02-06 du 7 mars 2019, le Conseil Municipal avait décidé de la dissolution du budget tourisme et loisirs.

Le comptable des Finances Publiques de la Trésorerie de Fontenay le Comte a informé Monsieur le Maire qu'un temps de préparation comptable est nécessaire à la dissolution du budget Tourisme et Loisirs, ayant un compte TVA, et compliquant de surcroît, la comptabilité de la commune qui, pour l'instant n'a pas de compte TVA.

Sur ces conseils, Monsieur le Maire propose d'annuler la dissolution prévue pour 2019, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte d'annuler la dissolution du budget Tourisme et Loisirs et décide de reporter cette dissolution à un prochain exercice.

12) Lotissement le Dezais – prix de vente

Monsieur le Maire explique que la commune, propriétaire dans le lotissement communal « Le Dezais » de 13 lots d'une superficie de 494 à 735 m², et d'un îlot de 680 m² pour laquelle un permis de lotir a été obtenu le 3 janvier 2017, et rappelle à l'assemblée que le Conseil Municipal a préalablement validé un prix de vente de 35€ TTC (TVA 20%) par délibération DEL 2017-11-05.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de modifier les modalités du prix de vente des lots de 1 à 13, et l'îlot A étant déjà réservé à Vendée Logement, fixé par délibération DEL-2017-11-05, et de définir un prix de vente incluant la TVA sur la marge.

Le Conseil Municipal, approuve cette modification et décide de fixer le prix de vente des parcelles de ce lotissement comme suit :

Prix de vente : 35 € le m², TVA sur la marge incluse.

Le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour faire les démarches nécessaires auprès de Maître Rondeau, notaire à Benet, et signer les actes nécessaires à la vente de ces parcelles.

Tour de table

- Travaux du pôle scolaire : une demande de devis pour la rambarde de l'école a été faite, l'entreprise Fabien a communiqué un devis pour le garde-corps de la garderie (875.57€ TTC).
- Une marche de l'école est cassée, impliquant une certaine dangerosité, les employés communaux feront la réparation.
- Discussion sur état et accessibilité des toilettes publiques pour envisager des travaux de mise aux normes.
- Monsieur le Maire informe de l'horaire de la cérémonie du 8 mai à 12h00 aux monuments aux morts de la commune.

N'ayant plus de point à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30